

- La stratégie planification régionale sur les effets cumulatifs, le rapport sur le portrait législatif et réglementaire et les informations concernant la rencontre du sous-comité ad hoc agriculture ont été transmis à tous les membres.

232^e réunion (juin 2024)

La directrice exécutive confirme que la 232^e réunion se tiendra les 10-12 juin 2024 à Wemindji. L'option choisie pour le transport sont de réserver un vol nolisé depuis la ville de Québec, et les membres en partance de Montréal voyageront avec un vol commercial via Air Creebec. La directrice exécutive va s'occuper de la confirmation de l'hôtel et de la réservation du vol nolisé.

Réunion conjointe

La directrice exécutive propose l'idée d'une rencontre conjointe entre le CCEBJ, le CCCPP et le CCEK, qui se tiendrait à l'automne 2025 sur le Territoire. Les membres sont en accord avec la tenue de l'événement, des discussions avec les autres comités se tiendront pour développer l'ordre du jour.

Sous-comités

La directrice exécutive mentionne qu'une mise à jour est nécessaire du côté fédéral.

Les membres sont d'accord de fusionner les sous-comités faune et ad hoc sur la biodiversité. La fusion aura lieu après la vague actuelle de mobilisation pour le Plan Nature 2030 et les membres concernés décideront qui siègera sur le sous-comité. La directrice exécutive va envoyer un courriel pour valider les sous-comités.

SUIVI PLAN STRATÉGIQUE

Portrait législatif et réglementaire (1.1)

Le rapport révisé a été reçu en octobre dernier et le sous-comité doit terminer certains travaux (validation de l'inventaire, révision du texte et du préambule), avant de mettre le document à disposition des membres pour adoption. Selon le calendrier de travail établi, le document sera disponible le 29 mai 2024 au plus tard en vue d'adopter le rapport lors de la réunion de juin 2024. Par la suite, certains éléments seront à finaliser tels que la traduction du rapport en anglais, la création d'une page couverture pour la publication du rapport sur Internet et l'identification des activités pour la dissémination du rapport. Le CCEBJ a ensuite les quatre prochaines années pour procéder à l'évaluation de l'encadrement législatif et réglementaire. En 2024-2025, le sous-comité commencera à identifier les éléments qui nécessiteront plus d'investigation.

Évaluation environnementale (1.2)

L'analyste présente les avancées du point et la liste des tâches en cours. Il faut mesurer la portée du dossier, dresser la liste des acteurs préliminaires avec qui discuter et évaluer les registres et leurs critères.

La discussion entre les membres soulève divers points, tels que l'importance de rester concentré sur les registres spécifiques au chapitre 22 (COMEV, COFEX, COFEX-Sud, Registre fédéral), et de simplifier la démarche avec une analyse allégée pour vérifier la transparence. Une rencontre du sous-comité doit être prévue pour définir la suite du projet. Il est recommandé d'entamer une réflexion sur la transparence, la facilité de compréhension du processus, la portée des commentaires et son public cible, ainsi que sur le respect des limites du mandat. Les membres partagent l'avis qu'il faut mettre l'accent sur la sensibilisation et la vulgarisation (p. ex. avec une représentation graphique) des dispositions du chapitre 22. Un membre mentionne que le MELCCFP a produit un visuel du processus d'évaluation et d'examen. La directrice exécutive va partager aux membres le lien Internet lorsque le membre lui aura envoyé.

Évaluer le suivi et la surveillance des projets autorisés (1.3)

Le CCEBJ avait décidé de ne pas débiter cet objectif en 2023-2024 afin de se concentrer sur les autres éléments. Deux options sont possibles, débiter le travail préparatoire en 2024-2025 tel que prévu dans le plan stratégique, ou observer l'évolution des autres objectifs au cours des premiers mois et de remettre le point à l'année suivante.

Effets cumulatifs (1.4)

L'analyste fait le point sur les avancées effectuées par le secrétariat et souligne que la validation de ce travail sera nécessaire par le sous-comité. Elle présente également les tâches qui restent à accomplir, principalement la révision de la stratégie de planification régionale, la poursuite de l'inventaire des bases de données et le suivi des réunions avec les parties prenantes.

Renforcer les liens du CCEBJ avec le milieu et le Territoire (2.1)

La cible a été atteinte. Le comité a rencontré quatre partenaires stratégiques, les trois Administrateurs et le Deputy Chief de Mistissini. Le CCEBJ devrait être en mesure de faire la même chose l'an prochain.

Communications (2.2)

Le CCEBJ avait prévu de réaliser un plan de communication au cours de l'année 2023-2024 mais l'objectif a été reporté.

À la réunion de septembre 2023, le comité a pris la décision de s'attarder au site Internet même si le plan de communication n'avait pas encore été développé. Le site Internet du CCEBJ a été totalement refait en 2015, mais depuis quelques années, les mises à jour se limitent aux nouvelles. La révision du contenu nécessite une plus grande réflexion. Plusieurs options ont été envisagées, telles que de procéder à une simple mise à jour de l'information, de réorganiser les blocs et pages tout en conservant le squelette actuel du site ou bien de créer un nouveau site web. Les deux premières options n'impliquent pas d'investissement monétaire autre que le temps investi par le secrétariat, mais il demeure que la structure actuelle du site web est lourde utilisant une plateforme pas évidente et ne donne pas accès à des données précises de statistiques d'utilisation du site.

Les membres sont donc d'avis d'opter pour la création d'un nouveau site internet. Le sous-comité communications et le comité administratif vont préparer le projet de refonte du site Internet.

FORUM SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE

Le CCEBJ a été invité par le GNC à collaborer à la tenue du forum sur les changements climatiques du Gouvernement de la Nation Crie qui se tiendra les 9-11 avril 2024 à Oujé-Bougoumou. Les membres sont d'accord que la directrice exécutive et l'analyste y participent.

Les membres discutent de l'importance de faire un suivi sur l'évolution actuelle du dossier des changements climatiques, de mettre l'accent sur l'enjeu des feux de forêt et de bien préciser le rôle du CCEBJ. Le GNC élaborera le contenu et il faudra s'assurer que ce soit ensuite partagé avec le comité. La liste des membres invités et l'ordre du jour sont à finaliser.

RETOUR SUR LES ATELIERS DU 12 MARS 2024

Atelier mines

La directrice exécutive résume les présentations effectuées dans le cadre de l'atelier sur les mines qui s'est tenu la veille. Par la suite, elle présente un sommaire des actions récentes du CCEBJ dans le dossier de l'activité minière ainsi que les initiatives gouvernementales à venir. Finalement, elle soumet quelques propositions d'actions potentielles pour le CCEBJ.

Les membres échangent ensuite sur la suite des choses pour le CCEBJ. Le projet de règlement pour les travaux d'exploration à impact a été publié dans la Gazette et sera en vigueur au début du mois de mai. De plus, le plan

d'action résultant des travaux sur le développement harmonieux de l'activité minière est en préparation. Un membre mentionne que le GNC organise une rencontre préparatoire interne le 18 mars 2024 et une rencontre bilatérale avec le MRNF le 22 mars 2024, afin de clarifier certaines préoccupations liées à l'autorisation (processus de consultation du promoteur) et le développement harmonieux. Les membres soulignent l'importance que les autorisations se soumettent à la procédure du chapitre 22 avant l'autorisation. Les activités d'exploration sont en zone grise et il est encore question d'utiliser les mécanismes prévus à la CBJNQ pour déterminer l'assujettissement. Une révision de la Loi sur les mines est en préparation et le CCEBJ commentera à ce moment.

En plus de commenter la révision de la Loi sur les mines, les membres sont d'accord que le CCEBJ s'implique davantage dans le dossier en recherchant des contacts dans le secteur des mines afin de mieux répondre aux questions sur les camps et sites abandonnés. Le comité va donc entrer en contact avec les personnes appropriées à cet effet et compiler de l'information concernant la responsabilité pour le nettoyage des sites abandonnés.

Atelier gestion des matières résiduelles

La directrice exécutive résume les présentations effectuées dans le cadre de l'atelier sur la gestion des matières résiduelles qui s'est tenu la veille. Par la suite, elle présente un sommaire des enjeux et actions potentielles.

Les membres échangent sur la volonté d'avoir une approche plus régionale et de mettre en avant le rôle de rassembleur du CCEBJ en organisant une rencontre entre le GREIBJ, les gouvernements fédéral, provincial, cri, et les communautés jamésiennes. Il faudra prévoir les enjeux de gouvernance en déterminant les rôles et pouvoirs de chaque acteur durant la rencontre. La directrice exécutive propose de s'inspirer de l'atelier sur les changements climatiques et va mandater le secrétariat de compiler de l'information concernant les rôles et pouvoirs des différents acteurs sur le Territoire. Le sous-comité va ensuite travailler sur les prochaines étapes, incluant l'organisation d'un atelier de petite envergure entre les acteurs œuvrant sur le Territoire. La première rencontre du sous-comité pourrait se tenir en juin 2024.

RENCONTRE AVEC L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL

Introductions

La présidente du CCEBJ souhaite la bienvenue à M. Hubbard, Administrateur fédéral et président de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AÉIC) et Mme Élisabeth Gill, directrice régionale de l'AÉIC. Par la suite, les membres et employées du secrétariat se présentent.

La rencontre débute avec quelques remarques introductives de l'Administrateur.

Décision de la Cour suprême du Canada concernant la Loi sur l'évaluation d'impact (LÉI)

L'Administrateur offre des clarifications et validations en ce qui concerne les amendements futurs à la LÉI, lesquels se concentreront sur les sections relatives à la prise de décision. Il confirme que le processus consultatif et l'opportunité de faire des commentaires se poursuivront après la publication dans la Gazette du Canada.

En réponse à une question d'un membre concernant les changements à venir pour les territoires nordiques, considérant que la CBJNQ définit déjà les juridictions pour les évaluations d'impact, il explique qu'il y aura des changements à la LÉI, car la Cour a circonscrit ce que l'AÉIC peut prendre en compte et il faudra donc porter attention aux projets qui déclenchent l'évaluation fédérale dans les territoires conventionnés. Il invite à la collaboration et à la discussion entre partenaires pour s'assurer que les projets soient pleinement évalués à l'avenir, et ce, idéalement, à travers un seul processus.

Les membres soulignent les enjeux liés aux doubles évaluations d'impact en territoire conventionné.

L'Administrateur pose la question à savoir si, pour les projets requérant une double évaluation sur le Territoire, les exigences fédérales pouvaient être satisfaites à travers les travaux menés par la province et les Cris dans le cadre du COMEX et il conclut qu'une discussion à ce sujet devrait avoir lieu. Un membre souligne que les seuils

fédéraux sont élevés au point où la tenue exclusive d'une évaluation fédérale n'est pas un scénario possible. Un autre membre ajoute que les seuils imposés par le COMEX et le COMEV sont somme toute clairs.

L'ébauche de la nouvelle législation est prévue pour le mois d'avril. Le CCEBJ verra les modifications dans la Gazette du Canada à sa publication.

Stratégie biodiversité 2030

Un résumé des travaux du CCEBJ dans ce dossier est présenté en soulignant l'intérêt de savoir où ira cette initiative. L'Administrateur mentionne que c'est une priorité pour le ministère et que c'est une initiative qui requière des partenariats. Il encourage les parties à poursuivre la conversation. Un membre souligne l'intérêt de voir des synergies avec le Plan Nature du Québec et de voir les effets tangibles sur le terrain.

Changements climatiques

Un membre présente une mise à jour de la situation des feux de forêt sur le Territoire. Il met en lumière l'intensité des feux de forêt de l'été 2023 et leurs répercussions négatives importantes sur les communautés, ainsi que les aires de trappe et les aires protégées. La directrice régionale s'informe du financement provincial en lien avec la prévention pour l'été à venir.

La présidente mentionne que les changements climatiques sont un enjeu transversal dans le mandat du CCEBJ. Le comité a modifié sa manière de rédiger afin de réitérer dans ses lettres la nécessité que ceux-ci soient réellement pris en compte au sein des initiatives gouvernementales. L'Administrateur soutient cette priorité du CCEBJ. Il met de l'avant les nombreux défis que les changements climatiques apportent et rappelle les nombreux événements découlant de ceux-ci, lesquels impactent le Territoire. Il souligne les efforts de l'AÉIC en la matière.

Nominations

La présidente souligne que le comité attend la confirmation de certaines nominations. L'Administrateur répond qu'il y portera attention pour ne pas créer de décalage dans le travail.

Plan stratégique du CCEBJ

La directrice exécutive présente le plan stratégique du CCEBJ. Elle explique les différents axes d'intervention et les objectifs, tout en soulignant que le plan ne reflète qu'une partie du travail car le comité doit répondre aux demandes et aux consultations qui se présentent.

L'Administrateur voit plusieurs alignements et priorités similaires entre le plan stratégique et les travaux de l'AÉIC, notamment concernant la prise en compte des effets cumulatifs dans leurs processus, ainsi que la transparence. Il ouvre la porte à une discussion sur ces deux sujets. La communication dans ce domaine très technique et la capacité à donner de la rétroaction représente un défi pour l'AÉIC. Il y a une réflexion pour créer une boucle de rétroaction permettant d'atteindre un engagement significatif.

Le CCEBJ est intéressé par la rétroaction, car la prise en compte et l'intégration des commentaires du comité dans les initiatives gouvernementales n'est pas toujours bien définie. La rétroaction est une priorité pour l'AÉIC.

DOSSIERS

Foresterie

Évaluation du rôle du CCEBJ dans l'examen des PAFIT

La directrice exécutive explique que les membres ont commencé à se poser des questions sur le rôle du CCEBJ dans l'examen des PAFIT. Le sous-comité s'est rencontré pour discuter des options, mais avant de préparer une recommandation, il est préférable de discuter avec certaines entités externes, tel que le CCQF, le MRNF et le GNC. Le sous-comité ne croit pas qu'il soit souhaitable que le CCEBJ abandonne complètement l'examen, mais il faudra revoir sous quel angle il peut apporter une contribution significative et ce qui va ressortir de la démarche de réflexion

sur l'avenir de la forêt du MRNF. La directrice exécutive va travailler sur des recommandations pour les soumettre au sous-comité.

Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt

La directrice exécutive mentionne que le 5 septembre 2023, le Forestier en chef a recommandé au gouvernement du Québec d'entreprendre une réflexion sur l'aménagement de la forêt publique québécoise. Cette sortie est le résultat des préoccupations face aux impacts des changements climatiques en réponse aux feux de forêt ayant eu lieu durant l'été 2023. Par la suite, le 17 novembre 2023, le gouvernement du Québec a annoncé la mise sur pied d'une démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt, dont les activités se tiendraient à l'hiver 2024. Le CCEBJ a participé à une rencontre pour les communautés autochtones qui s'est déroulée le 15 février 2024. Une rencontre pour les territoires conventionnés devrait se tenir au cours des prochaines semaines, dont la date reste encore à être déterminée. Un cahier du participant qui inclut cinq thèmes pour la réflexion, a été mis à la disposition du CCEBJ. La date limite pour soumettre des commentaires est le 12 avril 2024. Le sous-comité va débiter par lister des enjeux afin de répondre aux questions et assurer le suivi du dossier.

Atelier de l'IDDPNQL sur la foresterie

La directrice exécutive explique qu'elle a participé à l'événement qui s'est tenu les 27-28 février 2024 à Québec. Plusieurs nations étaient présentes, incluant des représentants du GNC et de quelques communautés crie avec qui elle a pu échanger. Elle a également profité de l'occasion pour échanger avec des représentants du GNC sur le rôle du CCEBJ dans l'examen des PAFIT et la foresterie en général. Elle partagera ces points lors de la prochaine rencontre du sous-comité.

Activité minière

La directrice exécutive résume les points depuis l'adoption du projet de loi 102 en 2022 et l'élaboration du projet de règlement pour la nouvelle autorisation pour les travaux d'exploration à impact. Elle ajoute que le CCEBJ est en attente de la publication du projet de loi pour la modification de la Loi sur les mines. Le décret pour édicter le Règlement modifiant le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure a été publié le 7 février 2024 et le tout sera en vigueur à compter du 6 mai 2024. Un guide pour les promoteurs est disponible en français seulement, mais le CCEBJ n'en a pas été avisé.

Droit à un environnement sain

L'analyste explique qu'il s'agit d'intégrer le droit à un environnement sain (établir un cadre) dans le contexte de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Le cadre doit préciser trois principes, la justice environnementale, la non-régression et l'équité intergénérationnelle.

La période de consultations sur l'ébauche est du 8 février au 8 avril 2024. Les membres discutent sur l'intérêt du dossier et décident que le CCEBJ ne s'y penchera pas plus. Le secrétariat va cependant s'informer de la raison pour laquelle l'initiative a été lancée et quel en est l'objectif.

Changements climatiques

La directrice exécutive mentionne qu'elle a participé avec l'analyste, le 6 mars 2024, à une rencontre du Groupe d'experts en adaptation aux changements climatiques consacrée aux communautés nordiques. L'objectif était d'échanger avec les représentants du groupe afin de bonifier les recommandations potentielles qu'ils pourraient faire au gouvernement du Québec dans le dossier de l'adaptation aux changements climatiques. Les participants représentaient le Groupe d'experts ainsi que des organisations œuvrant sur les territoires conventionnés. La discussion était axée sur la satisfaction des communautés nordiques de l'intégration des mesures dans le PEV et le PMO actuels, ainsi que sur comment le gouvernement du Québec pourrait-il mieux soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans les communautés nordiques.

La directrice exécutive mentionne qu'elle a limité son intervention à des commentaires d'ordre général en lien avec le mandat du CCEBJ : impacts des changements climatiques sur le Territoire, rappel du régime des terres, importance d'interpeller tous les acteurs pertinents, multiplicité des programmes et initiatives des différents ordres de gouvernement nécessitant une meilleure coordination, etc.

Elle précise également qu'elle n'a pas abordées des questions spécifiques concernant le GNC, ne voulant pas s'exprimer en leur nom. Elle ajoute que le CCEBJ a jusqu'à la fin du mois pour transmettre d'autres commentaires si nécessaire.

Caribou

L'analyste mentionne que le CCEBJ a été invité à répondre aux questions posées par ECCC dans l'éventualité où le ministre estimerait qu'il existe des menaces imminentes pour la survie du caribou et de son habitat et recommanderait la prise d'un décret.

Les membres échangent afin de déterminer si c'est bien le rôle du CCEBJ de commenter. Il serait possible de ne pas répondre aux questions, mais de rappeler que les dispositions du chapitre 22 de la CBJNQ doivent être respectées si un décret est adopté. Après discussion, les membres décident que le CCEBJ ne répondra pas directement aux questions posées par ECCC, mais partagera des commentaires en lien avec le mandat et les principes directeurs, inspirés par la lettre de juillet 2022. Le secrétariat va préparer une lettre de commentaires qui sera envoyée d'ici le 28 mars 2024.

Plan Nature 2030 du Québec

L'analyste informe les membres de la tenue de rencontres d'information en français et en anglais qui se feront les 20 et 21 mars 2024. Elle rappelle que les rencontres de la Phase 2 de mobilisation se sont tenues les 31 octobre et 2 novembre 2023. Le CCEBJ n'a pas soumis de commentaires lors de cette phase, les derniers commentaires datent de juillet 2023.

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune

L'analyste informe les membres que des modifications vont être apportées à la Loi conservation et mise en valeur de la faune et que les commentaires sont à remettre d'ici le 12 avril 2024. L'analyste suggère la création d'un sous-comité afin d'évaluer la position du CCEBJ dans ce dossier. Un membre précise qu'il s'agit essentiellement de clarification de contenu et que l'ensemble des modifications aura peu d'impact sur le Territoire. Les membres sont donc d'avis d'attendre de voir ce qui va émaner de la rencontre sur le Plan Nature 2030 avant de se prononcer sur la possibilité ou non de faire des commentaires.

AJOURNEMENT

Avant l'ajournement, les membres remercient la présidente sortante pour son travail au cours de l'année. Ils soulignent également le départ de l'analyse à temps plein qui terminera à la fin du mois.

La rencontre est ensuite ajournée.

***Préparé par Eva Wolf, agente de secrétariat et Michèle Leduc-Lapierre, directrice exécutive
Adopté le 10 septembre 2024***

